

Dinant, le 30 avril 2020.

Chers Parents,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a décidé d'adopter un plan de déconfinement impliquant notamment **une reprise partielle des leçons**.

Ce plan correspond à une logique progressive, évolutive et non définitive. **Une marche arrière est toujours possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire**.

Le présent courrier vise à fournir des instructions quant à la mise en œuvre de cette décision, en tenant compte des objectifs pédagogiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des contraintes propres à notre établissement scolaire.

En résumé :

- à partir du 4 mai, certains secteurs d'activités reprennent - garderie organisée pour les travailleurs concernés ;
- à partir du 11 mai, réouverture, à quelques exceptions près, de la plupart des commerces et entreprises - garderie organisée pour les travailleurs concernés ;
- à partir du 18 mai, reprise des cours pour les élèves **de 6^{ème} primaire**, si les conditions sanitaires peuvent être respectées ;
- à partir du 25 mai, reprise des cours pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaire, si les conditions sanitaires peuvent être respectées.

Je rappelle que contrairement aux procédures habituelles, et durant cette crise sanitaire, votre enfant est **préssumé absent de manière justifiée, et ce au moins jusqu'au 18 mai prochain**.

D'ici là, les mesures mises en place depuis le début du confinement restent d'application. Une garderie reste organisée. Toutefois, il vous est demandé de respecter au maximum les directives préconisées par les autorités sanitaires et d'éviter, dans la mesure du possible, d'envoyer votre enfant à l'école.

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, veuillez compléter le tableau ci-dessous dans les délais les plus brefs.

Certain de pouvoir compter sur votre collaboration, croyez Chers Parents, en mon entier dévouement.

ANGELICCHIO F.
Directeur f.f. Section fondamentale.

Je soussigné.....responsable légal de

classe..... demande une prise en charge les :

Lundi 04-05 mardi 05-05 mercredi 06-05 jeudi 07-05 vendredi 08-05

Lundi 11-05 mardi 12-05 mercredi 13-05 jeudi 14-05 vendredi 15-05

Je m'engage à signaler à l'établissement par téléphone, courriel, tout changement par rapport à ma demande ci-dessus;

Informations de contact.

Téléphone(s) bureau : **082.21.31.65 082.21.31.68.**
Courriel(s) : **fondamental@ardh.be**